



# Assemblée

Distr. limitée  
14 avril 2022  
Français  
Original : anglais

**Vingt-septième session**  
Kingston, 1<sup>er</sup>-5 août 2022

## Ordre du jour provisoire de l'Assemblée

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection à la présidence.
4. Élection aux vice-présidences.
5. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Examen de demandes d'admission au statut d'observateur présentées conformément au paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée.
7. Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission des finances, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la section 9 de l'annexe de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982.
8. Déclaration de la Présidence du Conseil sur les travaux menés par le Conseil au cours de sa vingt-septième session.
9. Rapport annuel du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
10. Rapport sur l'application du plan stratégique et du plan d'action de haut niveau de l'Autorité internationale des fonds marins pour la période 2019-2023.
11. Hommage à la mémoire de Nii Allotey Odunton.
12. Rapport et recommandations de la Commission des finances.
13. Adoption du budget de l'Autorité internationale des fonds marins<sup>1</sup>.
14. Adoption du barème des contributions au budget de l'Autorité internationale des fonds marins<sup>1</sup>.
15. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

<sup>1</sup> Après examen par la Commission des finances et le Conseil.



16. Élection des membres de la Commission des finances, conformément aux dispositions de la section 9 de l'annexe de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982.
  17. Élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil, conformément au paragraphe 3 de l'article 161 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
  18. Dates de la prochaine session de l'Assemblée.
  19. Questions diverses.
-